

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 793 Rect.

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 30

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« directeur général »,

le mot :

« responsable ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.